



## ● Autorisation d'ESSMS et de LVA : demande, refus, cession et retrait

**Date :** Jeudi 21 septembre 2023 - 9h30 à 12h30 (heure métropolitaine)

**Durée :** 3 heures

**Lieu :** Visioconférence (application Zoom)

**Accessibilité :** formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Tarif :** 450 € HT (540 € TTC) par participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01 45 49 48 49.

**Délai d'accès :** Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

### PROGRAMME

#### **Première partie - Le cadre juridique des autorisations et des cessions d'autorisations d'ESSMS et de LVA**

- Le cadre juridique des autorisations (demande, refus, cession) d'ESSMS et de LVA
- Les motifs et délais du refus d'une demande d'autorisation et de cession d'autorisation

#### **Deuxième partie - Le cadre juridique du retrait d'une autorisation d'un ESSMS ou LVA en cas de dysfonctionnement**

- Procédures de contrôle : inspections, injonctions, sanctions, administration provisoire
- Le respect de la procédure contradictoire
- La cessation d'activité et ses conséquences, notamment sur l'autorisation, les financements, le personnel et les biens immobiliers utilisés par l'Association
- Les étapes à suivre afin d'assurer la continuité des activités, en vue de la prise par un repreneur

### OBJECTIFS

- Mieux appréhender les motifs et délais pouvant être invoqués à l'appui d'un refus de la création d'un ESSMS ou LVA ou de la cession d'une autorisation d'un ESSMS ou LVA (délais et moyens pouvant être invoqués)
- Mieux appréhender les motifs et délais pouvant être invoqués à l'appui d'un retrait d'une autorisation d'un ESSMS ou LVA

### PUBLIC CONCERNE

- Directeurs d'établissement ou dirigeants associatifs
- Agents des collectivités publiques

### PRÉREQUIS

Absence de prérequis.



## INTERVENANTE



**Esther DOULAIN**

Avocate de SEBAN & ASSOCIES

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

## DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé